Sixt
Fer-à-Cheval

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 04 AVRIL 2022 - 19 H 00
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt deux, le 04 avril, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BOUVET Stéphane, maire.

Présents : BOUVET Stéphane, MOGENIER Yoan, DENAMBRIDE François-Marie (jusqu'au point 13), BONNAZ Matthieu, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, MOCCAND Jean-Marc, MONET Valérie, ABRAHAM Guy, CHAIGNEAU Anne, MIONNET-PERDU Cédric,

Représentés : DEFFAYET Catherine (pouvoir à MONET Valérie, BARBIER Alain (pouvoir à MOCCAND Jean-Marc)
Excusés : POPPE Georges, DENAMBRIDE François-Marie (à partir du point 14)
Absentes : DEFFAYET Violaine, PISON Pauline

M. ABRAHAM Guy a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2022**
2. **Communication des décisions du maire**
3. **Arrêt du compte de gestion et vote du compte administratif 2021 – Budget Général**
4. **Arrêt du compte de gestion et vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Forêt**
5. **Arrêt du compte de gestion et vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Presse**
6. **Affectation des résultats – Budget Général**
7. **Affectation des résultats – Budget annexe Forêt**
8. **Affectation des résultats – Budget annexe Presse**
9. **Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Général**
10. **Vote du Budget Primitif 2022 – Budget annexe Forêt**
11. **Vote du Budget Primitif 2022 – Budget annexe Presse**
12. **Vote des taux d'impôt 2022**
13. **Détermination du prix de vente d'un caveau 2 places dans le cimetière communal**
14. **Renouvellement du bail de chasse**
15. **Convention commune / CAUE – Mission d'accompagnement pour l'aménagement des espaces publics du bourg**
16. **Dossier de demande d'autorisation environnementale « renouvellement de l'autorisation du piège à graviers dans le lit du Giffre »**
17. **Délégation de service public – Fil neige de la Riolle**
18. **Questions diverses**

--*-*-*-*-*-*

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Communication des décisions du maire

Il appartient au maire de donner communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2022_02	01/02/2022	Tarifs des locaux communaux		
DM2022_05	21/02/2022	Remboursement d'arrhes sur location espace la Reine des Alpes	Remboursement de 200 €	CHARVET Bruno
DM2022_06	15/03/2022	Demande de subvention au titre de la DSIL Rénovation d'équipements publics	38 541,34 € HT : 30 % 11 562.40 € 70 % 26 978.94 €	 Subvention État - DSIL Autofinancement de la commune
DM2022_07	25/11/2021	Demande de subventions Rénovation énergétique du Groupe Scolaire	281 875.00 € HT : 30 % 84 562.50 € 20 % 56 375.00 € 30 % 84 562.50 € 20 % 56 375.00 €	 Subvention ÉTAT DETR Subvention ÉTAT DSIL Subvention Département Autofinancement de la commune
DM2022_08	25/03/2022	Mise en place d'une ligne de trésorerie	250 000 €	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc
DM2022_010	28/03/2022	Résiliation de la convention Commune / SFR		SFR

Le conseil municipal prend note de ces décisions du maire.

3. Arrêt du compte de gestion et vote du compte administratif 2021 – Budget Général

Monsieur le maire présente l'exécution du budget 2021 et donne communication du compte administratif pour le budget général.

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2021	1 492 187.74 €	2 086 420.26 €
Total dépenses 2021	1 645 502.08 €	1 669 222.22 €
Résultat de l'exercice 2021	**- 153 314.34 €**	**417 198.04 €**
Résultat antérieur reporté	**- 20 906.45 €**	**750 863.98 €**
Part affectée à l'investissement		450 863.98 €
Solde de clôture au 31/12/2021	**- 174 220.79 €**	**717 198.04 €**

Monsieur le maire, qui ne peut prendre part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et M. Mogenier Yoan, 3ème adjoint, siège en qualité de président de séance.

M. Mogenier Yoan propose d'approuver le compte de gestion proposé par M. Belleville, responsable de la Trésorerie de Taninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2021 du budget général.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget général,
- **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif 2021 tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le Compte Administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la mairie.

4. Arrêt du compte de gestion et vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Forêt

Monsieur le maire présente l'exécution du budget 2021 et donne communication du compte administratif pour le budget annexe Forêt.

BUDGET ANNEXE FORET	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2021	0.00 €	27 435.18 €
Total dépenses 2021	0.00 €	21 640.82 €
Résultat de l'exercice 2021	**0.00 €**	**5 794.36 €**
Résultat antérieur reporté	**9 803.17 €**	**60 828.19 €**
Part affectée à l'investissement		0.00 €
Solde de clôture au 31/12/2021	**9 803.17 €**	**66 622.55 €**

Monsieur le maire, qui ne peut prendre part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et M. Mogenier Yoan, 3ème adjoint, siège en qualité de président de séance.

M. Mogenier Yoan propose d'approuver le compte de gestion proposé par M. Belleville, responsable de la Trésorerie de Taninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2021 du budget annexe Forêt.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Forêt,
- **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe Forêt tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le Compte Administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la mairie.

5. Arrêt du compte de gestion et vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Presse

Monsieur le maire présente l'exécution du budget 2021 et donne communication du compte administratif pour le budget annexe Presse.

BUDGET ANNEXE PRESSE	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2021	0.00 €	18 093.40 €
Total dépenses 2021	0.00 €	12 342.79 €
Résultat de l'exercice 2021	0.00 €	**5 750.61 €**
Résultat antérieur reporté		**33 236.13 €**
Part affectée à l'investissement		0.00 €
Solde de clôture au 31/12/2021		**38 986.74 €**

Monsieur le maire, qui ne peut prendre part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et M. Mogenier Yoan, 3ème adjoint, siège en qualité de président de séance.

M. Mogenier Yoan propose d'approuver le compte de gestion proposé par M. Belleville, responsable de la Trésorerie de Taninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2021 du budget annexe Presse.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Presse,
- **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe Presse tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le Compte Administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la mairie.

6. Affectation des résultats – Budget Général

Monsieur le maire rappelle les résultats du Budget Général de l'exercice 2021 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2022 comme suit :

001 D	Résultat d'Investissement reporté	**- 174 220.79 €**
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	**417 198.04 €**
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	**300 000.00 €**

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du budget général de l'année 2021 au budget primitif 2022, tels que présentés ci-dessus.

7. Affectation des résultats – Budget annexe Forêt

Monsieur le maire rappelle les résultats du Budget Annexe Forêt de l'exercice 2021 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2022 comme suit :

001 R	Résultat d'Investissement reporté	**9 803.17 €**
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	**66 622.55 €**

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du Budget Annexe Forêt de l'année 2021 au budget primitif 2022, tels que présentés ci-dessus.

8. Affectation des résultats – Budget annexe Presse

Monsieur le maire rappelle les résultats du Budget Annexe Presse de l'exercice 2021 (fonctionnement uniquement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2022 comme suit :

002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	**38 986.74 €**

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du Budget Annexe Presse de l'année 2021 au budget primitif 2022, tels que présentés ci-dessus.

9. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Général

Monsieur le maire donne lecture intégrale du budget primitif 2022 pour le Budget Général.

Après examen approfondi du budget Général, le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter le budget primitif 2022, Budget Général, tel que présenté ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chap	DÉPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	736 500.00 €	002	Excédent antérieur reporté	300 000.00 €
012	Charges de personnel	675 100.00 €	013	Atténuation de charges	- €
014	Atténuations de produits	89 000.00 €	042	Opération d'ordre	- €
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €	70	Produits et services	117 640.00 €
023	Virement section d'investissement	304 389.00 €	73	Impôts et taxes	1 151 100.00 €
042	Opérations d'ordre	17 700.00 €	74	Dotations/participation	350 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	319 201.00 €	75	Autres produits gestion courante	240 500.00 €
66	Charges financières	25 000.00 €	76	Produits financiers	23 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 850.00 €	77	Produits exceptionnels	- €
	TOTAL DÉPENSES	**2 182 740.00 €**		**TOTAL RECETTES**	**2 182 740.00 €**

SECTION INVESTISSEMENT					
Chap	DÉPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
16	Emprunt et dette assimilée	236 100.00 €	10	Fonds et Réserves	503 791.04 €
20	Immobilisations incorporelles	184 370.00 €	13	Subventions d'investissement	1 060 102.67 €
21	Immobilisations corporelles	1 532 524.00 €	16	Emprunt et dette assimilée	240 000.00 €
23	Immobilisations en cours	130 000.00 €	021	Virement section fonctionnement	304 389.00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000.00 €	040	Opération d'ordre	168 932.08 €
040	Opération d'ordre	- €			
001	Déficit antérieur reporté	174 220.79 €			
	TOTAL DÉPENSES	**2 277 214.79 €**		**TOTAL RECETTES**	**2 277 214.79 €**

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
- **DÉCIDE** du montant des subventions attribuées aux associations dont la liste figure en pièce jointe,
- **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

10. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget annexe Forêt

Monsieur le maire donne lecture intégrale du budget primitif 2022 pour le Budget Annexe Forêt.

Après examen approfondi du budget Annexe Forêt, le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter le budget primitif 2022, Budget Annexe Forêt, tel que présenté ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chap	DÉPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	71 622.55 €	002	Excédent antérieur reporté	66 622.55 €
			70	Produits et services	5 000.00 €
	TOTAL DÉPENSES	**71 622.55 €**		**TOTAL RECETTES**	**71 622.55 €**

SECTION INVESTISSEMENT					
Chap	DÉPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	9 803.17 €	001	Excédent antérieur reporté	9 803.17 €
	TOTAL DÉPENSES	**9 803.17 €**		**TOTAL RECETTES**	**9 803.17 €**

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
- **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

11. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget annexe Presse

Monsieur le maire donne lecture intégrale du budget primitif 2022 pour le Budget Annexe Presse.

Après examen approfondi du budget Annexe Presse, le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter le budget primitif 2022, Budget Annexe Presse, tel que présenté ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chap	DÉPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	48 986.74 €	002	Excédent antérieur reporté	38 986.74 €
			70	Produits et services	10 000.00 €
	TOTAL DÉPENSES	**48 986.74 €**		**TOTAL RECETTES**	**48 986.74 €**

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
- **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

12. Vote des taux d'impôt 2022

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'arrêter le taux communal des impôts pour l'année 2022.

Vu la note de cadrage du budget 2022,

Considérant la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval sont désormais composées :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties
- De la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il précise également qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
La compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Monsieur le maire rappelle les taux communaux appliqués en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) **31,09 %**
- Taxe foncière (non bâti) **96,01 %**

Considérant l'équilibre du budget, la commission finances propose le maintien des taux des impôts locaux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VOTE** les taux suivants pour l'année 2022
  - Taxe foncière (bâti) **31,09 %**
  - Taxe foncière (non bâti) **96,01 %**

13. Détermination du prix de vente d'un caveau 2 places dans le cimetière communal

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à des travaux d'entretien sur un caveau situé dans l'ancien cimetière, l'emplacement C'85, libre, allait se retrouver enclavé entre 2 caveaux.

Il précise qu'il y avait 2 possibilités : construire un caveau 2 places ou laisser l'emplacement tel quel (pleine terre) mais la concession ne serait alors plus accessible avec des engins.
La municipalité avait alors décidé, lors de sa réunion du 27/07/2020, de procéder à des travaux et de faire procéder à la pose d'un caveau 2 places.
Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 2 760 €.

Monsieur le maire précise que la délibération qui fixe les tarifs de vente de caveau ne propose pas de tarif pour un caveau 2 places.
Il propose en conséquence de fixer un prix de vente.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la vente du caveau 2 places situé dans la partie « ancien cimetière » (C'85),
- **FIXE** son prix de vente au prix coutant, à savoir 2 760 €.

14. Convention commune / CAUE – Mission d'accompagnement pour l'aménagement des espaces publics du bourg

Le CAUE a été sollicité par la commune pour une mission d'accompagnement dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement des espaces publics du bourg. Cette prestation serait réalisée dans la continuité de la mission d'accompagnement sur la programmation des aménagements du secteur Fer à Cheval, dans le cadre du projet Grand Site.
Le souhait de la commune est de mettre en œuvre un projet susceptible de dynamiser le centre bourg avec notamment la requalification de l'entrée du bourg et du secteur place de la gare.
Le rendu de l'intervention permettra de disposer d'une proposition de programmation d'aménagements qui pourrait se poursuivre par l'engagement d'une consultation de maitrise d'œuvre.

Pour la réalisation de cette mission, une proposition de convention a été transmise par le CAUE (voir document annexé).
Cette mission donnera lieu à une contribution volontaire et forfaitaire de 6 000 € net au titre d'une contribution générale de l'activité du CAUE.

Monsieur le maire propose de donner suite favorable à ce projet de convention.

Le conseil municipal, après délibéré et à la majorité (1 voix contre Matthieu Bonnaz),

- **VALIDE** le projet de convention à intervenir avec le CAUE pour une mission d'accompagnement de la commune pour la programmation des aménagements des espaces publics du bourg (projet joint en annexe),
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

15. Renouvellement du bail de chasse

Ce point non soumis à délibération, sera traité en question diverse.

16. Dossier de demande d'autorisation environnementale « renouvellement de l'autorisation du piège à graviers dans le lit du Giffre »

La société Bacchetti exploite un piège à graviers dans le lit du Giffre et du Giffre des fonts sur le territoire communal.
L'arrêté préfectoral n° DDT 217-547 autorisant l'exploitation, en date du 2 février 2017, arrive à échéance en 2022. Aussi, l'entreprise Bacchetti a engagé les démarches pour le renouvellement de cette autorisation.

Considérant l'intérêt de cette activité, notamment pour le maintien d'un bon écoulement des « Giffre » en crue par des curages réguliers, réactifs et le retrait des potentiels embâcles,

Considérant les travaux réalisés pour améliorer la continuité sédimentaire avec la reconstruction du seuil des Tines en 2017,

Après examen du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le piège à graviers,

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **EMET,** pour des questions de sécurité, un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnemental « renouvellement de l'autorisation du piège à graviers dans le lit du Giffre »

- **FORMULE LES OBSERVATIONS SUIVANTES :**

- Compte tenu des investissements programmés par l'entreprise sur le site et dans un souci de garantir un équilibre financier à l'activité,
  Afin d'éviter un renouvellement de l'autorisation en période d'échéance municipale ou proche de cette échéance électorale,
  Sollicite vivement une autorisation d'exploitation d'une **durée maximale de 6 ans,**

- Demande à limiter **l'exploitation et le stockage des matériaux au périmètre donné à bail** par la commune, tel que défini en annexe,

- **Demande le maintien de la barrière végétale** existante avec en parallèle la mise en œuvre d'une opération de dégagement des bois actuellement sur pied mais partiellement recouverts afin d'assurer leur survie : retrait des limons et des matériaux en place pour éviter l'assèchement des bois. Cette opération devra être conduite sur 2022.
- Considérant le site classé des gorges des Tines demande qu'il soit imposé à l'exploitant de prendre des mesures permettant de **favoriser le développement de la barrière végétale** pour limiter l'impact visuel depuis la route départementale et sur le long du chemin d'accès qui est également chemin recensé au PDIPR et chemin d'accès au village pour les piétons et VTTistes en provenance de Samoëns ou des gorges des Tines.
  Cette mesure permettra une meilleure intégration de la gravière dans un site touristique à la porte d'entrée du village.

- Demande de rappeler à l'entreprise qu'elle doit faire son affaire de la gestion des limons et résidus de curage type limoneux.

Par ailleurs la commune, en tant que propriétaire bailleur prendra attache auprès de l'exploitant pour la remise en état des désordres constatés sur site au niveau du pont (barrière et structure du pont).

17. Délégation de service public – Fil neige de la Riolle

Monsieur le maire rappelle le contexte du fil neige de la Riolle, propriété de l'ESF et installé sur terrain privé.
Fin 2021, cette installation a été intégrée, par avenant, dans le périmètre de la Délégation de Service Public de Grand Massif Domaine Skiable (GMDS).

Après nouvelles discussions avec GMDS et sur la base des échanges qui avaient prévalus à la signature de l'avenant de fin 2021, ce dernier confirme son souhait de voir le fil neige retiré de sa délégation de service public.
Dans cette hypothèse, cette installation propriété de l'ESF, exploitée et contrôlée par elle, ferait alors l'objet d'une délégation de service public spécifique.

Considérant les modalités de propriété et de fonctionnement du fil neige de la Riolle,

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe du retrait, du périmètre du fil neige de la Riolle et du jardin des neiges, de la délégation de service public de GMDS et de la résiliation de la convention tripartite,
- **CHARGE** Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente décision de modification du périmètre de la DSP et de résiliation de la convention et l'autorise à signer tout document à cet effet, y compris les avenants de régularisation,
- **CHARGE** Monsieur le maire de définir et de préparer la procédure de gestion permettant le fonctionnement de cet équipement pour la prochaine saison hivernale.

18. Questions diverses

Points d'information ne donnant pas lieu à décision et prise de délibération.

Fin de la séance à 22h22.

Le Maire,
Stéphane BOUVET.